

# Perp Ouvert à tous, il s'adresse en priorité aux plus lourdement taxés

Créé en 2003, le Perp est un outil destiné à la retraite. Bien utilisé, il peut être très efficace. Nos conseils pour en profiter vraiment.

Ouvert à toute personne majeure, le plan d'épargne retraite populaire (Perp) peut être souscrit auprès de différents établissements (banques, assureurs, courtiers...).

**VERSEMENTS** Ils donnent droit à un avantage fiscal

Bien qu'étant conçu comme un support de long terme, il ne comporte pas de

durée minimale d'épargne. Vous adhérez à votre plan à l'âge que vous souhaitez. Il se compose de deux phases successives : une phase de versements pendant laquelle vous vous constituez un capital, puis une phase de rente viagère, liquidable au plus tôt à l'âge de la retraite.

Lors de la première étape, à la différence d'un contrat Madelin (lire p. 44), vous vous constituez une épargne à votre rythme. La réglementation ne prévoit pas de minimum ni de plafond de versements. En pratique, toutefois, les assureurs demandent de respecter un minimum de quelques centaines d'euros.

Une fois à la retraite, l'assureur vous reversera le capital constitué sous la forme d'une rente viagère versée mensuellement ou trimestriellement. Trois pos-

sibilités de sortie partielle ou totale en capital sont néanmoins prévues (lire notre encadré page 42).

Pour obtenir une rente significative avec un effort d'épargne raisonnable, commencez tôt, car il faut compter plus de 250 000 euros, par exemple, pour obtenir une rente viagère de 1 000 euros par mois à 65 ans. Les contrats les plus modernes permettent de personnaliser la rente, grâce à de nombreuses options : rentes réversibles, rentes à annuités garanties, rentes par palier... Naturellement, plus les options sécurisent sa durée de versement, moins la rente sera importante. À titre d'exemple, une rente réversible à 100 % à un bénéficiaire du même âge sera réduite d'environ 15 %.



**Emmanuel Macron a reporté le prélèvement à la source. Les versements 2017 restent donc déductibles du revenu.**

Notez également que, depuis le 21 décembre 2012, le taux de conversion du capital en rente viagère est moins avantageux pour les hommes en raison d'un jugement de la Cour de justice de l'Union européenne, qui oblige les assureurs à ne plus faire de distinction de tarifs selon le genre de l'assuré. C'est ainsi qu'est retenu le barème des femmes, le plus sûr pour l'assureur. Les hommes, vivant pourtant moins longtemps, ont vu leur rente diminuer sensiblement. Impossible non plus de garantir à la souscription du plan la table de mortalité qui sera utilisée pour calculer la rente viagère. L'espérance de vie augmentant, voilà un point négatif.

**PERFORMANCES** Une gestion à horizon est souvent adaptée  
Au moment de souscrire, différentes formules sont à votre disposition. Les

contrats en points, peu répandus, permettent de convertir les versements en points de rente. Le montant de la rente est alors égal au nombre de points multiplié par la valeur

du point. Ces contrats ont l'avantage de vous donner à l'avance le taux de rente que l'on vous servira au moment de la retraite. En revanche, vous n'avez aucune maîtrise de la gestion et il est difficile d'en déterminer la performance.

La majorité des Perp fonctionne comme un contrat d'assurance vie classique. Avec un Perp en euros, vous effectuez vos versements dans le fonds en euros, totalement garanti en capital. Seule différence, les actifs du Perp sont obligatoirement isolés de l'actif général de la compagnie. On parle alors d'un fonds en euros cantonné. Cela signifie notamment que les performances réalisées par le fonds en euros du Perp reviennent systématiquement aux titulaires du plan. Ce n'est pas toujours le cas d'un contrat d'assurance vie, dont le fonds en euros correspond très souvent à l'actif général

de l'assureur. La compagnie peut alors répartir librement la performance entre ses contrats. En définitive, le rendement d'un Perp est plus naturel que celui d'un contrat vie parfois décrété par l'assureur.

Dans un Perp multisupport, vous pouvez ajouter des unités de compte (actions, immobilier, etc.). Aspect souvent méconnu du Perp : les rétrocessions sur les frais de gestion des unités de compte de sociétés externes sont acquises au Perp et reversées dans son fonds en euros, ce qui est un indéniable soutien à la performance. Une gestion pilotée à horizon est également à votre disposition. Elle consiste à sécuriser progressivement votre épargne jusqu'à la retraite. Naturellement, vous pouvez opter pour une gestion libre et déterminer de façon autonome la composition de votre contrat en vous fondant sur l'allocation d'actifs proposée par *Le Revenu* (lire p. 61).

En raison d'une concurrence moins importante que dans l'assurance vie, les frais sur les Perp sont dans l'ensemble élevés. Soyez particulièrement attentif

Banc d'essai

## 8 contrats parmi les plus performants du marché

Nom du contrat	Batiretraite Perp	Carac Perspectives	Conservateur Perp	Contrat Opti Perp	Le Perp Eres 163x	Perp Maif	Puissance Avenir Perp	Titres@Perp
Assureur / Distributeur	SMAvie BTP / SMAvie	Carac	Le Conservateur	GMF	Swiss Life / Eres	Maif	Suravenir / Assurancevie.com	Swiss Life / Altaprofits.com
Nombre de fonds proposés	20	3	51	10	85	1	101	355
Performance du fonds en euros 2016 / 3 ans	+ 2 % / + 7,43 %	+ 2,3 % / + 8,53 %	+ 2,7 % / + 9,91 %	+ 2,5 % / + 9,06 %	+ 1 % / + 5,68 %	+ 2,30 % / + 8,26 %	+ 2,70 % / + 8,95 %	+ 2 % / créé en 2016
Frais sur versements / d'arbitrage	2,5 % / 0,5 % <sup>(1)</sup>	2,44 % / 1 % <sup>(1)</sup>	4,50 % / 1 % <sup>(1)</sup>	3 % / 1 % <sup>(1)</sup>	4,50 % / 0,50 %	2,40 % / 0,60 % <sup>(1)</sup>	0 / 0,50 %	0
Frais de gestion fonds en euros / UC <sup>(2)</sup>	0,6 % / 0,84 %	0,45 % / 0,72 %	0,7 % / 0,96 %	0,9 %	1 %	0,6 %	0,68 % / 0,96 %	0,96 %
Frais sur encours de rente / d'arrérages	0 / 3 %	0,45 % / 3 %	0 / 3 %	0 / 3 %	1 % / 0	0,6 % / 1,50 %	0,68 % / 0	0,96 % / 0
Revalorisation de la rente en 2016	1 %	2,20 %	1,70 %	2,50 %	2 %	2,30 %	NC	2 %
Frais de transfert sortant (avant 10 ans)	5 %	4 %	5 %	5 %	5 %	0,6 %	2 %	5 %
Commentaires du Revenu	Contrat complet. Frais sur les versements dégressifs. Le niveau de l'option de réversion peut évoluer, au choix, de 10 à 140 %.	Fonds en euros très performant. L'offre financière semble toutefois limitée et les frais en phase de rente viagère élevés.	Contrat complet. Fonds en euros performant dans la durée. Les frais sur les versements et lors d'un transfert sont un peu élevés.	Globalement performant. L'un des rares contrats qui revalorise le fonds en euros équitablement en phase d'épargne et de rente viagère (+ 2,5 %).	Offre financière très riche. Revalorisation du fonds en euros favorisée en phase de rente. Dommage que les frais soient élevés.	L'un des rares contrats qui revalorise le fonds en euros équitablement en phase d'épargne et de rente viagère (+ 2,3 %). Offre financière limitée.	Le premier Perp assuré par Suravenir en ligne. Moderne et performant. Plus de 100 fonds référencés auprès de multiples gestionnaires.	Le premier Perp Internet de Swiss Life, créé en 2016. Gratuité des frais sur versements et d'arbitrage parmi les 355 fonds proposés.
Contact:	groupe-sma.fr SMA	carac.fr carac	conservateur.fr LE CONSERVATEUR	gmf.fr GMF	eres-group.com eres	maif.fr MAIF	assurancevie.com assurancevie.com	altaprofits.com Altaprofits

Classement par ordre alphabétique  
(1) Le premier arbitrage de l'année est gratuit.  
(2) UC : unités de compte.

## pour épargner à long terme